

REGISTRE AFFICHAGE DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR L'ANNEE 2023-2024 **PERMIS DE CONSTRUIRE**

N° d'Ordre	DENOMINATION PROJET		DATE DEPOT	NOM DU DEMANDEUR	Adresse du terrain	Destination du projet	Date D'affichage du dossier		DECISION	Date d'affichage de la décision	
	PC	Numéro					Description	affiché le		retiré le	affiché le
<b>REGISTRE AFFICHAGE DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR L'ANNEE 2023-2024 PERMIS DE CONSTRUIRE</b>											
22	PC	2310014	28/6	SCCV RUY DU LAC	4 avenue de la vieille borne	construction de 100 logements	11/7	11/9	refus	30/1	30/3
26	PC	2310016	28/7	SC36 LA VIELLE BORNE	380 impasse des genevriers	construction entrepot+partie bureau + 15 places de stationnement	1/8	1/10	refus	18/1	18/3
31	PC	201003m02	5/10	GHARBI	chemin des vignes	Réduction de la surface de plancher, modification des aménagements extérieurs	13/10	13/12			
32	PC	2310022	19/10	GENEVOIS Sylvain	Extension de 32,78 m²	1702 chemin du bessey	30/10	30/12			
33	PC	2310021	23/10	ISERE HABITAT	22 logements-2 bats + sous sol 49 places parking	la pitre	30/10	30/12	accord	18/1	18/3
34	PC	2310025	10/11	CARREFOUR STATION SERVICE	demol et reconstruction de la sation service	126 chemin de rozlière	24/11	24/1	accord	7/2	7/4
34	PC	2310026	9/11	JAS ERVAN	Maison individuelle + garage	545 rue de Lavitel	24/11	24/1	accord	14/2	14/4
34	PC	2310027	23/11	DELEFORTRIE	Renovation d'une construction existante en habitation	160 rue centrale	24/11	24/1	accord	14/2	14/4
1	PC	2410001	8/1	MASSON	Appenti de bois	11 chemin de la Chapelle	18/1	18/3			
2	PC	2410002	15/1	LEGENDRÉ	rénovation dépendances + créations d'ouvertures	90 impasse des genevriers	18/1	18/3			
4	PC	2410004	16/1	COMMUNE DE RUY MONTEAU	aménagement ancienne cure en 4 log sociaux	8 rue de l'Eglise	18/1	18/3			
5	PC	2210037m01	22/1	TECHNIQUE SOLAIRE INVEST (JOUAULT)	Bassin de 1301 m3 -profondeur de 4m	Grand Loudon	30/1	30/3			
6	PC	2410005	08-févr	GUILLLOT	transformation auvent en garage	744 chemin de bouet	14-févr	14-avr			

Depuis le 26 juillet 2021, l'article 1 du décret n°2021-981 du 23 juillet 2021 a modifié l'article R\*424-15 du code de l'urbanisme, Cette modification prévoit que la publication en mairie par voie d'affichage peut être remplacée par une publication par voie électronique sur le site internet de la commune,

Dorénavant retrouvez tous les affichages obligatoires sur le site internet de la commune, dans la rubrique :  
votre mairie en ligne/l'urbanisme/affichage obligatoire

Arrêtés de permis de construire

Arrêtés de décision des déclarations préalable

l'arrêtés de décision des permis de démolir

Arrêtés de décision des permis d'aménager

**LES DOSSIERS D'URBANISMES (Permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, permis de démolir)  
POUR LESQUELS UNE DECISION A ÉTÉ RENDUE, SONT CONSULTABLES EN MAIRIE AUX HEURES D'OUVERTURES AU PUBLIC**